

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE



Séance du 4 JUIN 2020

Nombre de Membres Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

Le 4 juin 2020 à dix-huit heures trente minutes,

Se sont réunis les membres du conseil municipal dans la salle polyvalente sous la présidence de Mme Josiane LELIEVRE, maire.

Présents : M. CALTOT Daniel, M. POTHERAT Frédéric, M. COUILLER Jean-Paul, Mme PATENOTTE Isabelle, Mme NEE Amélie, Mme OSMONT Marie-Claire, Mme SAHUT Géraldine, Mme BUQUET Jessica, Mme LECOQ Annie, M. TOUTAIN Éric, M. ORIENT Olivier, Mme DELAMARE Dominique, M. GAUDICHON Vincent, Mme BOULIER, M. BRUNG Michel, Mme LANGLOIS Maud, Mme TALBOT Christine, Mme LELIEVRE.

Absents : M. ZEDDE Alain à donner pouvoir à Mme TALBOT.

Secrétaire de séance : Madame Claude BOULIER.

2020/36 : NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UN SUPPLÉANT A L'ADICO ET AUTORISER LE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE

- Considérant l'adhésion de la Commune à l'ADICO ;
- Considérant la nécessité, suite au renouvellement des Conseils Municipaux, de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant afin de représenter la commune au sein de l'ADICO (Association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités) ;
- Considérant que le mandat des nouveaux représentants de la commune de Roumare ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Conseil municipal ;
- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération d'adhésion à l'ADICO,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, par 16 voix pour, et 3 abstentions, désigne :

- Madame Mme PATENOTTE Isabelle, en qualité de délégué titulaire ;
- Madame Mme LECOQ Annie, en qualité de délégué suppléant.

Le Conseil municipal :

AUTORISE Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
AUTORISE LE MAIRE à ACQUITTER la cotisation annuelle de 864 €. Cette somme sera inscrite au BP 2020.

Fait à Roumare, le 4 juin 2020

Signature
LELIEVRE Josiane